

C A N A D A

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° : 500-06-001314-240**

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre des actions collectives)

ANDRÉE DEVEAULT

Partie demanderesse

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

et

LA PORTE OUVERTE MONTRÉAL

et

VILLE DE MONTRÉAL

et

**PARTENAIRES POUR L'ÉGLISE
CATHOLIQUE À MONTRÉAL**

et

**LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE
NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE**

Défendeurs

**DEMANDE AFIN D'ÊTRE AUTORISÉE À MODIFIER LA DEMANDE EN AUTORISATION
D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE ET POUR ÊTRE DÉSIGNÉE REPRÉSENTANTE**
(Art. 206 et 585 C.p.c.)

**À L'HONORABLE CATHERINE PICHÉ, JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE,
SIÉGEANT EN CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES, DANS ET POUR LE
DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL, LA DEMANDERESSE EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Le 12 juin 2024, la Demanderesse a déposé devant cette honorable Cour une « Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être désignée représentante » (la « Demande initiale »);

2. Le 17 novembre 2025, la Demanderesse a préparé une « Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être désignée représentante re-modifiée » (la « **Demande modifiée** »), dont elle sollicite le dépôt au dossier en substitution des Demandes formées antérieurement;

Modification de la demande introductive d'instance au niveau des conclusions de nature injonctive

3. Dans sa Demande re-modifiée, la Demanderesse souhaite retirer les conclusions de nature injonctive permanente qui figuraient tant dans la Demande initiale que dans la Demande modifiée, de sorte que le recours projeté se limite désormais à une action en responsabilité civile, notamment pour inconvénients anormaux de voisinage, assortie de conclusions purement pécuniaires;
4. Néanmoins, un paragraphe a été ajouté pour y ajouter la suggestion suivante :

« Les membres du groupe visé suggèrent que les défendeurs prennent des mesures pour protéger la santé et la sécurité des personnes en situation d'itinérance »

Modification de la demande introductive d'instance au niveau des dommages

5. Parmi les conclusions recherchées dans la Demande modifiée, figure la demande de condamnation des Défendeurs, à payer *in solidum* à chacun des membres du groupe visé des dommages compensatoires de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), sauf à parfaire, en réparation des préjudices qu'ils allèguent avoir subis;
6. Il y est également réclamé un montant de quinze mille dollars (15 000 \$) par membre du groupe, à titre de dommages punitifs;
7. La Demanderesse précise que les dommages compensatoires et punitifs sont réclamés avec les intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle prévus au Code civil du Québec, à compter de la date d'ouverture du refuge à l'origine des inconvénients allégués;

Modification de la demande introductive d'instance au niveau des questions litigieuses communes

8. La Demande modifiée comporte également des ajustements aux questions litigieuses communes, notamment par la reformulation desdites questions;
9. La modification recherchée n'est ni inutile ni contraire aux intérêts de la justice et n'a pas pour effet de transformer le recours en une demande entièrement nouvelle sans

rapport avec la demande originaire, laquelle demeure fondée sur les mêmes faits essentiels, les mêmes parties et la même cause d'action en responsabilité civile;

10. Dans l'état actuel du dossier, les défendeurs ne subissent aucun préjudice sérieux ou irréparable du fait des amendements sollicités, ceux-ci étant portés à leur connaissance en temps utile et leur laissant pleinement la possibilité d'adapter leurs moyens de défense, le cas échéant;
11. La présente demande d'autorisation de modifier la Demande initiale est bien fondée en faits et en droit, et elle s'inscrit dans l'intérêt de la justice ainsi que dans celui des membres du groupe, en ce qu'elle permet de clarifier l'objet du recours, de préciser les conclusions recherchées et de simplifier les questions litigieuses communes soumises au Tribunal;

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR

ACCUEILLIR la présente Demande de modification de la demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être représentante ;

PERMETTRE à la demanderesse-représentante de modifier les allégations de sa demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être nommée représentante, selon la demande modifiée annexée à la présente;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

Montréal le 19 novembre 2025

(s) Astell & Associés

ASTELL & ASSOCIÉS AVOCATS

Me Robert Astell

Me Gerard Samet

Procureurs de la partie demanderesse

408 rue McGill

Montréal (Québec) H2Y 2G1

Téléphone :514-870-9201

Télécopieur :514-879-901

gerardsamet@gmail.com

robert.astell@astellavocats.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° : 500-06-001314-240
CANADA

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

ANDRÉE DEVEAULT

Partie demanderesse

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

et

LA PORTE OUVERTE MONTRÉAL

et

**PARTENAIRES POUR L'ÉGLISE
CATHOLIQUE À MONTRÉAL**

et

**CENTRE HOSPITALIER DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

et

**LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE
NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE**

Défendeurs

**AVIS DE PRÉSENTATION
CIVILE (SALLE 2.16)**

1. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

PRENEZ AVIS que la présente *Demande de modification de la demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être nommée représentante* sera présentée en division de pratique de la Chambre civile de la Cour supérieure, en salle 2.16 du palais de justice de Montréal, situé au 1 Rue Notre-Dame Est, Montréal, le 16 décembre 2025, à 9 h 00, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu.

2. COMMENT JOINDRE L'APPEL DU RÔLE DE PRATIQUE VIRTUEL

Les coordonnées pour vous joindre à l'appel du rôle virtuel de la salle 2.16 sont les suivantes :

a) **par l'outil Teams** : en cliquant sur le lien correspondant à la salle 2.16 disponible [ici](#)¹.

Vous devrez alors inscrire votre nom et cliquez sur « Rejoindre maintenant ». Afin de faciliter le déroulement et l'identification des participants, nous vous invitons à inscrire votre nom de la façon suivante :

Les avocats : Me Prénom, Nom (le nom de la partie représentée)

Les parties non représentées par avocat : Prénom, Nom (précisez : demandeur(esse), défendeur(esse) ou autre)

Pour les personnes qui assistent à une audience publique : se limiter à inscrire la mention « public »

b) **par téléphone** :

Canada (Numéro gratuit) : (833) 450-1741

Canada, Québec (Numéro payant) : +1 581-319-2194

ID de conférence : 470 980 973#

c) **par vidéoconférence** : teams@teams.justice.gouv.qc.ca

ID de la conférence VTC : 1197347661

d) **en personne**, si et seulement si vous n'avez pas accès aux autres moyens précités.

3. DÉFAUT DE PARTICIPER À L'APPEL DU RÔLE DE PRATIQUE

PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de participer à l'appel du rôle, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous, sans autre avis ni délai.

4. OBLIGATIONS

4.1 La collaboration

PRENEZ AVIS que vous avez l'obligation de coopérer avec l'autre partie, notamment en vous informant mutuellement, en tout temps, des faits et des éléments susceptibles de favoriser un débat loyal et en vous assurant de préserver les éléments de preuve pertinents (*Code de procédure civile*, art. 20).

4.2 Mode de prévention et de règlement des différends

PRENEZ AVIS que vous devez, avant de vous adresser au Tribunal, considérer le recours aux modes privés de prévention et de règlement de votre différend qui sont la négociation entre les parties de même que la médiation ou l'arbitrage, pour lesquels les parties font appel à l'assistance d'un tiers (*Code de procédure civile*, art. 1 et 2).

¹ Les Liens TEAMS pour rejoindre les salles du Palais de justice de Montréal en matière commerciale, civile et familiale sont publiés sous la rubrique *Audiences virtuelles* disponible sur le site Internet de la Cour supérieure à l'adresse suivante : <https://coursuperieureduquebec.ca/roles-de-la-cour/audiences-virtuelles>.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, ce 19 novembre 2025

(s) Astell & Associés

**ASTELL & ASSOCIÉS,
AVOCATS**

Me Robert Astell

Me Gérard Samet

Procureurs de la partie
demanderesse

408, rue McGill, Montréal
(Québec) H2Y 2G1

Téléphone : 514-879-9201

Téléphone : 514-879-9091

gerardsamet@gmail.com

robert.astell@astellavocats.ca

No : 500-06-001314-240

COUR SUPÉRIEURE
DISTRICT DE MONTRÉAL

ANDRÉE DEVEAULT

Demanderesse

C.
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

et

LA PORTE OUVERTE MONTRÉAL

et

VILLE DE MONTRÉAL

Et

PARTENAIRES POUR L'ÉGLISE
CATHOLIQUE À MONTRÉAL

Et

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE-DE-NOTRE-
DAME DE-LA SALETTE

Défendeurs

DEMANDE AFIN D'ÊTRE AUTORISÉ À
MODIFIER LA DEMANDE EN AUTORISATION

ORIGINAL

NATURE :CIVILE	MONTANT:
M ^e GÉRARD SAMET	AS0D51
M ^e ROBERT ASTELL	BA1573

Astell & Associés

— AVOCATS —

408, rue McGill, Montréal (Québec) H2Y 2G1

Téléphone : 514 879-9201

Télécopieur : 514 879-9091

NOTIFICATION DES PROCÉDURES :

NOTIFICATION@ASTELLAVOCATS.CA